Mercredi **6 février 2013** - Le **Parlement européen** s'est exprimé aujourd'hui sur la **révision de la directive de 1989**
sur la
fixation du prix des médicaments
. Ce texte prévoit les procédures à respecter pour définir le prix de vente et les conditions de remboursement des médicaments.

« *Dans la proposition initiale de la Commission européenne, nous avons du œuvrer pour amender tout ce qui faisait le jeu de la rentabilité des laboratoires au détriment de l'équilibre budgétaire des systèmes d'assurance-maladie.* ***Le point le plus contesté était l'introduction de nouveaux délais de traitement des demandes considérablement raccourcis, irréalistes*** *, et assortis d'une clause d'acceptation tacite du prix demandé par le laboratoire an cas de non-respect des délais. Une telle mesure n'est ni proportionnée, ni conforme au principe de subsidiarité !*
» explique
Bernadette Vergnaud
.

« ***Il est en effet indispensable de laisser du temps aux autorités nationales pour négocier au mieux le prix des médicaments*** *, et d'éviter des différences de prix considérables qui ont des conséquences directes sur les déficits de l'assurance-maladie. Ainsi,
le Plavix, un médicament qui coûte à lui seul 424 millions par an au budget de la sécurité sociale en France, pays où il est vendu 37 euros, et son générique 26 euros, n'est facturé que 16 euros en Italie, et en Angleterre, 2,26 euros ! »*

« ***Nous avons pu allonger les délais, ce qui rend le texte acceptable****, en revanche, la clause d'acceptation tacite n'a été supprimée que pour les demandes d'augmentation de prix, ce qui est regrettable, même si l'essentiel est que les autorités disposent du temps nécessaire.* »

« ***Il est également très positif que nous soyons parvenus à garantir la possibilité pour les Etats membres de réévaluer l'efficacité relative d'un médicament par rapport à d'autres traitements afin de décider de son remboursement*** *. Je me réjouis aussi de l'introduction de dispositions spécifiques aux médicaments génériques qui constituent un véritable progrès »,* conclut l'eurodéputée.